

COMMUNE DE MORLON



Rapport de gestion de l'année 2024



Table des matières

<u>Préambule</u>	3
<u>Activités des dicastères du conseil communal</u>	3
La répartition des dicastères.....	3
Les activités par dicastère	4
Commentaires sur le résultat financier des comptes de résultat.....	7
<u>Conclusion</u>	10

Préambule

Selon l'article 19 de la Loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal établit un rapport de gestion qu'il présente à l'assemblée communale en même temps que les comptes. Ce rapport n'est pas voté, l'assemblée communale en prend simplement acte.

De nombreuses informations sur la vie communale sont présentes sur le site internet : www.morlon.ch

Activités des dicastères du Conseil communal

La répartition des dicastères

Pascal Lauber	Administration générale ; Finances ; Relations publiques
Patrick Audemars	Instruction publique ; Petite enfance ; Eau ; Epuration
Samuel Barras	Aménagement du territoire ; Constructions ; Routes ; Mobul
Laura Pasquier	Santé et affaires sociales ; Tourisme ; Affaires culturelles ; Sport
André Grangier	Sécurité ; Edilité ; Environnement ; Bâtiments communaux ; Agriculture ; Corporation forestière

Madame la Conseillère communale Laura Pasquier a été absente dès le mois d'août 2024, bénéficiant d'un congé maternité. Le Conseil communal a fonctionné uniquement avec quatre membres en se répartissant les dicastères de la façon suivante :

Pascal Lauber	Administration générale ; Finances ; Relations publiques ; Sport ; Tourisme
Patrick Audemars	Instruction publique ; Petite enfance ; Eau ; Epuration

Samuel Barras	Aménagement du territoire ; Constructions ; Routes ; Mobul ; Affaires culturelles
André Grangier	Sécurité ; Edilité ; Environnement ; Bâtiments communaux ; Agriculture ; Corporation forestière ; Santé et affaires sociales

Les activités par dicastère

Culture : La Commune de Morlon a soutenu le projet de médiation culturelle hors les murs intitulé « Papier de plante, papier déco, papier intime, papier...conté ». Lancé par le Musée de Charmey et le Musée du papier peint de Mézières, ce projet verra le jour en 2025. Son but : amener la culture directement dans les EMS en proposant une mise en scène théâtrale et un atelier autour du papier.

Tourisme : En 2023, la Commune de Morlon a été contactée par M. Yves Tinguely, artiste sculpteur. Il est reçu par la Commune et nous fait part de son souhait de construire un géant en bois proche du sentier du lac. Le Conseil communal a été enthousiasmé par le projet. Avec l'appui de la Société d'Intérêt Villageois de Morlon, le géant a été inauguré le 21 septembre 2024 lors d'un repas avec la population.

Sport : La Commune soutient le club sportif local (CSMB) à travers un don financier annuel. Sur demande des clubs régionaux, elle apporte également son soutien aux associations sportives dans lesquelles les jeunes morlonais sont actifs.

Santé-social : La Commune soutient différentes associations à but non lucratif locales par des dons financiers.

En 2023, le Conseil communal a décidé de mettre en place un défibrillateur accessible en tout temps, sur la voie publique. L'appareil a été mis en service en 2024. Une instruction de 45 minutes pour le personnel communal et la population a également été donnée.

Le travail de la Commission senior a été poursuivi. En effet, lors des rencontres biannuelles, la Commission a mis sur pied tout un programme d'animations permettant aux personnes à partir de l'âge AVS de se rencontrer. Le but étant de favoriser le maintien de ces personnes à domicile. Entre marches, visite de la ville de Gruyères ou encore pétanques, ce sont, en tout 21 activités qui ont été proposées en 2024.

Ecole et AES : La Commune de Morlon continue la collaboration avec la Ville de Bulle et tente de trouver les solutions les plus adaptées pour les parents, les enfants et les collaborateurs. Il a été décidé de demander aux citoyens de Morlon un montant au budget 2025 permettant de réaliser une analyse en vue de pérenniser et améliorer le bâtiment scolaire de Morlon. Ceci afin de répondre encore mieux aux attentes des parents et des collaborateurs.



Petite enfance : La Commune de Morlon a continué à soutenir les familles ayant besoin de faire appel aux structures de la petite enfance en octroyant les subventions demandées selon le règlement d'Option Gruyère.

Eau : Des travaux de rénovation et amélioration du réseau d'adduction d'eau ont été réalisés par l'entreprise Brodard dans le secteur Bellevue/La Croix. Ces travaux visent à limiter les coûts futurs d'entretien du réseau et ont été rendus possibles avec la synergie des travaux liés à l'épuration.

Epuration : D'importants travaux liés à l'épuration ont été réalisés dans le secteur Bellevue/La Croix et en aval de la parcelle construite par Formul'Habitat. La mise en séparatif du secteur Bellevue/La Croix correspond au PGEE de la Commune et devait être réalisée à la fin des constructions Formul'Habitat. Dans le futur, il restera encore le quartier de Jéricho et une partie de La Croix à passer en séparatif, dès que la Ville de Bulle aura réalisé les travaux de leur côté. Concernant l'aval de la parcelle de Formul'Habitat, les travaux ont été essentiellement consentis pour la correction du réseau qui avait été modifié suite à la mise en zone de la parcelle 169.

Forêts : Les forêts communales sont gérées par la Corporation Forestière Moléson dont la Commune est membre. Une coupe impressionnante de par les moyens utilisés (hélicoptère) a eu lieu aux abords du sentier du lac en contre-bas du chemin du Rosey au milieu des chalets.

Bâtiments et domaines communaux :

- Abri PC : les correctifs OIBT ont été effectués. Le contrôle périodique de l'abri PC a eu lieu.
- Bâtiment administratif : des travaux de rénovation du rez-de-chaussée aurait dû avoir lieu mais le montant budgété était sous-estimé compte tenu des travaux à réaliser. Un dépassement de ce budget n'a pas été autorisé par la Commission financière. Les travaux ont été reportés en 2025.
- Ecole : le contrôle OIBT a été effectué et les correctifs seront effectués en 2025.

Environnement : Pour le site pollué des Chéseaux, le projet d'assainissement, les soumissions, l'adjudication des travaux d'assainissement ont été réalisés. Le SEN a confirmé que la décision d'assainir est entrée en force. La mise à l'enquête débutera début 2025.

Sécurité : La Commune de Morlon fait partie des Secours Sud Fribourgeois qui gère notamment la partie défense incendie.

Agriculture : Il n'y a rien à signaler pour cette année.

Endiguement : Suite à des intempéries, des travaux urgents de nettoyage de portion du ruisseau de Motélon sur le domaine de la Curarda ont été effectués.

Voirie : Une réunion avec la Ville de Bulle a eu lieu dans la première partie de l'année afin de voir les possibilités et les conditions pour rallier la Commune pour la gestion des déchets. Le Conseil communal a étudié plusieurs variantes durant l'année et il a proposé en assemblée communale de fin d'année de rallier la Commune de Bulle pour la gestion des déchets à partir du 1^{er} janvier 2026. L'assemblée a accepté cette proposition.

Routes : Durant l'année 2024, le Conseil communal a procédé à un entretien suivi de ses routes et chemins communaux selon les besoins de réfection usuels déterminés par des contrôles visuels réguliers. Afin de garantir un fonctionnement optimal, il a aussi procédé au curage annuel du système d'évacuation des eaux de surface. Cela permet d'éviter tout débordement lors de fortes précipitations. Au printemps, ce système de gargouilles a été nettoyé, de même que le bord des routes pour délimiter clairement les surfaces asphaltées des bas-côtés. Les routes sont également nettoyées régulièrement durant la belle saison. Le déneigement des voies de circulation communales a été mené avec efficacité, garantissant à tout moment un usage du réseau en toute sécurité. Le Conseil communal a aussi continué les analyses en vue de la fermeture de la route intercommunale entre Morlon et Broc. Les études permettant ce changement d'affectation pour laisser place à la mobilité douce sont en cours.

Pour 2025, Morlon va se doter d'un plan directeur d'entretien de ses routes. Un état des lieux sera effectué par des mesures précises et une carte des besoins de réfection par ordre de priorité sera établie. Il permettra ainsi d'avoir une vision claire des dépenses à prévoir dans ce secteur.

Aménagement du territoire : Durant l'année écoulée, le Conseil communal a continué de mener son plan d'aménagement local (PAL) en appliquant le règlement communal d'urbanisme (RCU) lors de chaque demande spécifique, notamment en matière de constructions dans le cadre des demandes de permis de construire. Il a aussi adapté les mesures d'urbanisation prévues au plan d'agglomération Mobul (PA3), en fonction du développement de ses communes voisines, principalement Broc et Bulle. Ainsi, la mesure permettant de développer une voie de mobilité douce en direction de Broc (mesure 8.1) a été retirée de ce PA pour être présentée de manière plus complète dans la nouvelle version du PA5. Quant à la liaison de mobilité douce entre le Chemin du Motélon et Clos D'Amont (mesure MD.A.7 du PA 4), elle a été ajournée, en attente d'une vision plus précise du développement du nouveau quartier bullois de Jéricho.

Dans un avenir moyennement proche, le Conseil communal devra se poser la question d'une révision de son PAL. En effet, la densification du tissu bâti, voulue par les lois supérieures, nous touche directement, même si elle ne dispose plus de grandes surfaces à développer : Morlon, avec ses zones historiques de villas et parcelles confortables est un environnement propice à cette densification. Il n'est déjà plus d'exception d'observer une villa d'un foyer se transformer en un immeuble de plusieurs appartements ou de constater le morcellement d'une parcelle pour permettre une nouvelle construction. Ces changements, encore ponctuels, vont devenir de plus en plus fréquents, avec leur lot de contraintes comme le nombre de places de parcs ou l'accessibilité ; mais aussi les espaces verts à l'intérieur du tissu bâti qui diminuent inévitablement. Par ailleurs et même si ce n'est pas nouveau, les changements de système de chauffage posent un certain nombre de défis : les habitants de notre Commune souhaitent-ils voir fleurir encore plus toutes ses boîtes à hélices (échangeurs de pompes à chaleur) désormais installées à l'extérieur des bâtiments ? Ceci fait dire au Conseil communal qu'il devra prochainement se doter d'un outil performant pour répondre de manière adaptée à cette évolution et à ces changements, afin de permettre au village de conserver son aspect historique.

Constructions : Durant 2024, le Conseil communal a traité 13 demandes de permis de construire (ordinaires et simplifiées). Ce travail a nécessité l'engagement, par 27 fois, de notre spécialiste en construction, totalisant près de 31 heures d'activité. Le Conseil communal a

également analysé toutes les demandes de pose de panneaux solaires (photovoltaïques et thermiques) auxquelles il a fait appliquer les recommandations légales, préservant ainsi l'historique bâti du village et ses spécificités.

Administration générale : La Commune compte au 31 décembre 2024, 773 habitants.

La communication et les informations aux citoyens se font par internet, iGruyère, tout-ménage et le journal communal « L'Esprit ».

La complexité et le nombre croissant des tâches a nécessité l'augmentation du taux d'activité de l'une des collaboratrices à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le fournisseur du logiciel informatique comptable ne développe plus ses produits et rend la perception des impôts impossible. Le contrat a été résilié et un nouveau prestataire a été choisi pour le 1^{er} janvier 2026.

Relations publiques : Diverses séances ont eu lieu avec la Conférence des syndics pour préparer la votation sur la poursuite des travaux en vue d'une Commune unique en Gruyère. L'ensemble du Conseil a travaillé comme bénévole lors de Morlon Beach. Le Syndic a participé à la rencontre des jeunes gruériennes.

Une visite a eu lieu chez Madame Raymonde Ruffieux pour fêter ses 90 ans.

Madame Claudine Scyboz a été décorée de la médaille Bene Merenti.

Commentaires sur le résultat financier des comptes de résultat

Chapitre 0 – Administration générale

0110.3110.00	Le beamer n'a pas été acheté
0120.3170.00	L'augmentation des dossiers à traiter génère plus de frais de déplacements
0210.3130.00	Une commission sur limite de crédit à la Raiffeisen a été facturée jusqu'au printemps 2024
0220.3010.00	Paiement d'heures supplémentaires
0290.3144.01	Les travaux prévus dans le bureau de l'administration n'ont pas eu lieu. Concerne uniquement une facture de réglage d'une fenêtre

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics

1500.3180.00	Provision pour pertes sur créances, concernant des factures de taxes non-pompiers impayées
1500.4200.00	Augmentation des habitants donc augmentation des assujettis à la taxe. Dès 2025, les taxes non-pompiers seront facturées de 21 ans à 40 ans au lieu de 20 ans à 40 ans.
1620.3130.00	Travaux de remise aux normes pour CHF 987.95 et des retouches OIBT pour CHF 2'305.25
1620.4472.00	L'abri a été plus loué que prévu

Chapitre 2 – Formation

2170.3144.00	Réparations chauffages et fuite pour CHF 2'375.90 au total (3 factures), assèchement salle de classe et plafond pour CHF 554.45 et contrôle des extincteurs pour CHF 519.10
2170.3144.02	Les travaux envisagés pour la couverture de la pompe à chaleur et la pose d'un filet de protection supplémentaire à la place de jeux n'ont pas pu être réalisés
2170.4636.00	Subvention installation panneaux photovoltaïque école
2300.3637.01	Contributions plus élevées que prévu pour les abonnements de transport pour les étudiants et les apprentis

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

3290.3000.00	On reçoit les jetons de présence de nos membres et on les leur reverse
3290.3636.00	La SIV a reçu CHF 5'461.15 et s'ajoute la pose d'une prise dans le local pompier pour CHF 1'175.00. Le solde étant versé comme soutien aux sociétés locales selon accord avec chaque association

Chapitre 4 – Santé

4110.3611.00	Participation aux coûts résiduels des soins infirmiers/ères indépendants/es
4220.4260.00	Remboursement d'excédent des Secours Sud Fribourgeois sur les ambulances 2023

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

5330.3109.00	Ce sont les frais liés aux activités des seniors, notamment le repas du 29.11.24
5451.3612.00	Part concernant la petite enfance qui était détaillée sur la facture finale, mais pas sur le budget. La même différence de CHF 1'600.00 se retrouve (en moins) dans le compte no. 3290.3612.00
5451.3636.00	Nettement moins d'enfants. Seuls 3 enfants sont concernés par ces subventions en 2024

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

6150.3101.00	Les plus gros montants concernent la fourniture de graviers pour CHF 3'915.70, enrobé à froid pour 3x CHF 1'040.45, plaques des numéros de maisons pour CHF 1'573.95
6150.3120.00	L'éclairage public a été surestimé après l'augmentation du prix de l'électricité
6150.3130.00	Frais liés principalement au chantier du parking des Laviaux
6150.3141.00	Dépenses plus faibles que prévu
6150.3141.01	Hivers moins rigoureux que ces dernières années
6150.3141.02	L'entretien et l'amélioration des placettes n'a pas eu lieu
6150.3143.01	Réparation barrière/grillage sur le pont de la Sarine
6150.3151.00	Les réparations du véhicule Nissan n'ont pas eu lieu

6155.3141.00 La variation s'explique par la saison plus courte et surtout bien plus pluvieuse qu'en 2023 ainsi que la gestion par Morlon Beach au début août

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire

7101.3143.00 Réparation d'une fuite sur conduite de distribution à Jéricho
 7201.3143.00 Réparation canalisation abri PC, curage et inspection vidéo
 7201.3612.00 Erreur de prévision au budget avec la comptabilisation de la TVA
 7301.3101.02 Consommation réelle des sacs
 7301.3130.01 Beaucoup de matériel lors du ramassage des encombrants
 7301.3130.04 Quantités ramassées plus importantes
 7301.3130.05 99.76 tonnes de végétaux récoltés contre 61.3 tonnes en 2023
 7301.4240.00 Plus d'habitants donc taxe de base plus élevée
 7301.4240.01 La vente des sacs a enfin augmenté
 7410.3142.00 Curage du ruisseau à Motélon
 7690.3637.00 Les subventions allouées aux citoyens ont été plus élevées et dépassent le budget. A l'avenir le Conseil n'autorisera plus de dépassement
 7900.3132.00 Le projet de mobilité douce de la Route de Broc a été laissé de côté
 7900.3635.00 Bouchage de trous au Chemin de la Chavonette et entretien du Chemin reliant le Paquialet à la Curarda

Chapitre 8 – Economie publique

8200.3130.00 Travaux forestiers de diminution des risques moins onéreux que prévu

Chapitre 9 – Finances et impôts

9100.4000.00 Parfait respect des chiffres donnés par le Service cantonal des contribution (SCC) lors de l'établissement du budget et on perçoit finalement CHF 326'637.00 de plus
 9100.4000.20 Rappels d'impôts de 2 contribuables
 9100.4001.10 Ce sont les impôts sur la fortune facturés aux personnes physiques en 2024 mais concernant des années antérieures, selon les taxations reçues du SCC
 9100.4001.20 Rappels d'impôts de 2 contribuables
 9100.4010.00 Baisse des impôts dus par les personnes morales
 9100.4029.00 Un contribuable a remboursé ses 2 actes de défaut de biens
 9101.4022.00 Augmentation de cet impôt qui reste difficilement prévisible
 9610.3401.00 Intérêts des anciens prêts auprès de la BCF et de la Raiffeisen
 9610.4401.00 Intérêts de retard des 2 cas de rappels d'impôts et intérêts de retard des impôts communaux ordinaires
 9610.4402.00 Dividende GESA
 9630.3101.00 Le montant prévu pour le remplacement des batteries du Paquialet et de la Curarda n'a pas été utilisé
 9630.3132.00 Travaux d'ingénieur pour mise à l'enquête ordinaire - fosse à lisier La Curarda

9630.3430.40	Remplacement de l'écoulement à la ferme de Bouleyres - cadastration fosse à lisier La Curarda - réparation chauffe-eau Paquialet - contrôle extincteurs
9630.4631.00	Subvention cantonale pour les travaux de La Curarda

Les comptes de résultat présentent des charges totales de CHF 2'885'771.05 pour des recettes de CHF 3'479'212.73 ce qui génère un bénéfice net de CHF 593'441.68.

Conclusion

D'une manière générale, au niveau des comptes d'investissement 2024, force est de constater que les dépenses sont moins élevées que ce qui a été alloué par le législatif.

Cependant, la Commune a dû faire face à un imprévu avec une conduite de refoulement qui a explosé et qui a dû être remplacée en urgence. Nous avons profité de la fouille ouverte pour améliorer et corriger notre réseau d'épuration en aval du quartier des Vanils, travaux qui auraient dû dans tous les cas, techniquement se faire. Un investissement de CHF 700'000.00 figure au budget 2025. Cette dépense est une charge liée aux travaux d'épuration.

La Commission financière a donné son accord concernant le caractère lié de la dépense dont le fondement légal se trouve à l'article 3 LFCo qui stipule à la lettre g que :

Dépense liée : la dépense est liée lorsqu'elle est ordonnée par la loi ou lorsque la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre quant à son montant, son engagement ou d'autres circonstances essentielles.

Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 31 mars 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

